

210C0641  
FR0000120644-FS0399

16 juillet 2010

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GROUPE DANONE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 juillet 2010, la société par actions simplifiée Legendre Holding 22<sup>1</sup> (32, rue de Monceau, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 juillet 2010, le seuil de 5% des droits de vote de la société GROUPE DANONE et détenir 17 581 174 actions GROUPE DANONE représentant 33 050 788 droits de vote, soit 2,71% du capital et 4,78% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GROUPE DANONE sur le marché.

<sup>1</sup> Contrôlée par Eurazeo qui détient 99,99% du capital et des droits de vote de Legendre Holding 22.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 647 921 840 actions, représentant 692 034 388 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.